

VIE ASSOCIATIVE

Un contexte spécial

La crise sanitaire actuelle a contraint les associations tougétoises à suspendre leurs activités et manifestations à partir du 17 mars 2020.

C'est pour cela que le Comité des fêtes, en accord avec la Mairie, a annulé la fête locale de juin 2020.

Ganapataye

Depuis le 11 mai 2020, la première phase de déconfine- Toutes les rencontres officielles sont annulées à ce jour, ment a permis à l'association Ganapataye de reprendre et pour le moment, jusqu'au 31 juillet. ses séances de Yoga en extérieur sur la pelouse de la Il paraît compliqué d'organiser les concours des vendrepersonnes, en respectant la distanciation sociale et les vous tiendrons au courant. gestes barrières.

Jeunesse sportive tougétoise

Les sports collectifs ne pouvant reprendre, la saison de football a été arrêtée le 17 mars 2020. Nos deux équipes étaient alors classées de façon à ce que l'équipe 1 soit maintenue en Régionale 3 (R3) et que l'équipe 2 soit promue en Départementale 2 (D2). Bravo à nos joueurs.

En attendant une reprise sportive, les joueurs et dirigeants ne restent pas inactifs. Ils s'emploient à la rénovation et l'amélioration des infrastructures du stade.

Libre de lire

Depuis le 2 juin 2020, la deuxième phase de Le terrain de tennis va être remis en état : nettoyage des déconfinement a permis à l'association Libre de lire de la bibliothèque reste fermée au public mais l'association ans de vie. propose de récupérer et prêter les livres sur rendez-vous en respectant le protocole sanitaire. Pour plus de précisions, vous pouvez contacter Anne-Marie par mail tougetbibliothèque@orange.fr ou par téléphone au 05 42 54 33 75.



Bibliothèque

La pétanque Tougétoise

Ferme de la Culture les mercredis, vendredis et di- dis soir de l'été en respectant les gestes barrières. Si les manches de 10h00 à 11h30 et les mercredis de 18h15 à règles sanitaires et surtout la distanciation venaient à se 19h45. Bien sûr, selon la météo, en ne dépassant pas 10 simplifier, nous pourrions revenir sur notre décision et

La Saint-Hubert tougétoise

L'association des chasseurs remercie les agriculteurs tougétois pour leur ouverture au dialogue et leur travail fourni avec leur matériel.

Des parcelles de culture à gibier et de couvert végétal ont été semées, ce qui permettra de laisser du couvert aux différents gibiers.

Le bilan général est positif malgré une saison sans balltrap ni repas annuel.

Le terrain de tennis

abords, démoussage du sol et changement du filet. Mais recommencer son activité mais différemment. En effet, à noter qu'il est resté en plutôt bon état, malgré ses 33



<u>Panneau avec plan de</u> la commune

Les panneaux d'affichage

Séance de yoga en

Trois panneaux d'affichage ont été installés.

Deux panneaux, à l'entrée du site du Pourret (Ferme de la Culture) et à l'aire de pique-nique (embranchement des routes de Mauvezin et Saint-Orens) sont en libre-affichage pour les associations locales et voisines.

Un panneau sur l'espace vert de la Place du 19 Mars 1962 devant l'école. Ce panneau a 2 côtés d'affichage sous verre. Un côté propose le plan de la commune avec un plan détaillé du bourg et ses points d'intérêt.

L'autre côté proposera une affiche couleur qui présentera les manifestations des associations tougétoises pour un trimestre environ quand celles-ci pourront reprendre leurs activités normalement.

> Suzanne GALY le 5 janvier Marthe DESTARAC le 13 janvier

Lilian ZAGO le 4 avril



ETAT CIVIL

Les décès

Luce GUERRAND le 8 avril Emmanuel DESSUM le 11 avril Auguste Germain DELIBES le 18 avril





Tougétoises, tougétois,

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent. Elle a des conséquences pour nous tous au quotidien dans notre vie personnelle, familiale et professionnelle. Plus rien ne sera comme avant pendant de nombreuses semaines et de nombreux mois.

Nous avons dû, individuellement et collectivement, modifier nos comportements, habitudes et réflexes, toutes ces façons d'être que nous avons apprises pendant le confinement.

Je veux ici saluer votre sens des responsabilités pour avoir respecté, comme il était demandé, les conditions du confinement.

Le déconfinement effectif depuis quelques semaines de manière progressive nous impose malgré tout de poursuivre les règles sanitaires (distanciation sociale, gestes barrières, etc...) pour ne pas prendre le risque d'un rebond de l'épidémie, tout en permettant une reprise de l'activité.

C'est pourquoi, par exemple, l'école a repris dans un format restreint et dans des conditions sanitaires renforcées. De même nos agents techniques ont repris leur activité dans le respect des consignes sanitaires. Enfin la secrétaire de mairie a poursuivi sa mission en télétravail depuis le 16 mars afin d'assurer une continuité de service de la collectivité.

Pendant cette période, l'essentiel du travail des élus s'est porté sur l'accompagnement et le soutien aux plus fragiles et l'organisation sanitaire pour envisager une reprise dans les meilleures conditions sanitaires.

A ce propos, chacun de vous a été doté de masques de protection financés par la Région Occitanie (30%) et le Conseil Départemental (70%). Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Au delà des grandes orientations fixées par l'Etat, une parfaite coordination était indispensable entre les différents échelons territoriaux (Région, Département, Communauté de Communes, Communes) afin de protéger au plus près l'ensemble de la population. Les seules communes auraient été bien démunies face à cette situation inédite.

Espérons ensemble que le plus dur soit derrière nous mais pour cela nous ne devons en aucun cas relâcher nos comportements sanitaires.

Je ne saurais conclure cet édito sans vous adresser, mes colistiers et moi-même, nos chaleureux remerciements pour la confiance que vous nous avez témoignée lors du scrutin municipal du 15 mars dernier. Le nouveau Conseil Municipal a été installé le 23 mai dernier, lorsque l'exécutif national et les conditions sanitaires l'ont autorisé. Vous trouverez en pages intérieures les délégations affectées à chacun des élus. La période de confinement a également été mise à profit pour préparer les projets 2020.

> Philippe DUPOUY Maire, Vice-Président du Conseil Départemental

La photo à la Une



Le nouveau Conseil Municipal

Sommaire

Le mot du Maire
Zoom sur les finances
Installation du Conseil Municipal
Travaux square, rues, Mairie
Rappel déjections canines
Vie associative
Panneaux d'affichage
Etat Civil

Heures d'ouverture Mairie

Le Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le Mercredi de 9h à 12h

Le Jeudi de 9h à 12h

Permanence du Maire et de l'équipe Municipale le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h

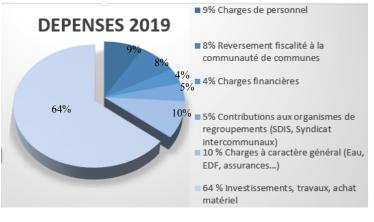
Contacts

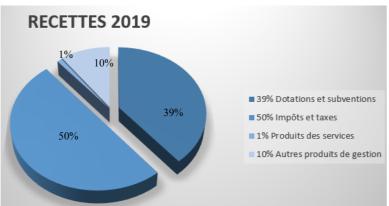
- 05.62.06.80.33
- www.mairie-touget.fr
- mairie@mairie-touget.fr
 - ☐ 17 Rue Maubec 32430 TOUGET

Compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 a été approuvé à l'unanimité. La section de fonctionnement présente un excédent de 97 012 €, auguel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement de 2018 soit un excédent de fonctionnement cumulé

La section d'investissement présente un déficit de 129 811 € lié essentiellement aux travaux d'aménagement des rues payés pour l'essentiel en 2019 alors que les subventions relatives à ce projet seront perçues en 2020. L'exercice 2020 s'ouvre donc avec un excédent cumulé de 90 048 €.





ZOOM SUR LES FINANCES

Budget 2020

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 450 332€ en dépenses et en recettes.

Le budget d'investissement s'équilibre à 569 811€.

Les principales opérations d'investissement de 2020 concerneront le lancement de l'opération de mise en accessibilité de la Mairie, des travaux de voirie intra-muros (chemin du cimetière), l'achat de matériel municipal d'entretien, et le solde des travaux d'aménagement des rues.



de 219 859 €.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les résultats, les commissions

Participations: 58%

La liste Agir ensemble pour Touget conduite par Mr Philipe Dupouy a obtenu 94.53% des suffrages exprimés.

Lors de la séance d'installation du 23 mai 2020, le Conseil municipal a élu :

Maire: Philippe Dupouy 1er adjoint : Claire Dulong 2ème adjoint : Christian Joly 3ème adjoint : Anne Labat

4ème adjoint : Jean Charles Mathey

Lors de cette même réunion, les délégations suivantes ont été décidées :

Commissions Départementales

Syndicat de la Barousse : Titulaires : Magali Delprat, Philippe Dupouy - Suppléants : Patrick Massaglia,

Alain Lacroix

SICTOM: Anne Labat, Anne-Laure Lacrampe Syndicats départemental d'énergie : Christian Joly,

Jean-Charles Mathey

Commissions de la Communauté de Communes

Scolaire: Claire Dulong Péri-scolaire : Claire Dulong Voirie: Patrick Cettolo Social: Dominique Roux

Aménagement de l'espace : Philippe Dupouy

Economie: Olivier Thoueille

Culture / Tourisme : Anne Labat, Régis Jandot

Au delà de la répartition des tâches internes du fonctionnement de la commune, une commission spécifique concernant le développement touristique ouverte aux citoyens, a été créée, aux côtés des membres du Conseil Municipal : Régis Jandot, Anne Labat, Claire Dulong, Fabienne Bonhomme, Dominique Roux, Alain Lacroix, Anne-Laure Lacrampe.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la Mairie, si possible par mail.

LES TRAVAUX

Terminés, en cours et futurs

Aménagement et mise En accessibilité du village

Juste avant le début de la crise sanitaire, le 2 mars précisément, nous avons effectué la réception des travaux avec l'ensemble des entreprises qui sont intervenues sur ce chantier. Au-delà de quelques réserves que nous avons émises concernant quelques points pas complètement finalisés ou à reprendre, le projet est conforme à nos attentes : les rues Grande et de la Poste ont été traitées comme l'avait été la rue Maubec lors de la première tranche et le square donne une respiration supplémentaire au village.

L'ouverture du square a été retardée par le confinement, dorénavant il est accessible à tous et notamment aux plus petits qui peuvent ainsi profiter du jeu contenu à l'inté-





Toboggan du square et rue de la Poste



Façade des deux bâtiments de la Mairie

Extension et mise en accessibilité de la Mairie

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, document contractualisé avec les services de l'Etat, sur la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public, nous lancons le projet d'extension et de mise en accessibilité de la Mairie.

Si aujourd'hui le secrétariat de Mairie est parfaitement accessible aux personnes en situation de handicap, il n'en est pas de même pour la salle des mariages et du Conseil Municipal.L'acquisition de l'ancien garage Mouchet puis Mésuil, contigu à la Mairie, nous permet d'envisager l'aménagement de l'ensemble des lieux d'accueil au public au rez de chaussée et de répondre ainsi aux normes d'accessibilité.

L'opération consistera en une réorganisation des locaux existant et la prise en compte du garage adjacent.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le CAUE du Gers qui démontre que l'ensemble des objectifs recherchés peuvent s'intégrer dans ce projet dans le cadre d'une enveloppe de travaux fixée à 190 000€ HT.

Afin que ce projet puisse voir sa réalisation en 2021, il était nécessaire que le Conseil Municipal nouvellement élu acte son lancement, ce qui représente la première décision importante de ce mandat qui s'ouvre.

Vous serez bien entendu informés de la poursuite de ce projet au fur et à mesure de son avancement.



VIE QUOTIDIENNE

Rappel

RAPPEL DEJECTIONS CANINES DANS LE VILLAGE **APPEL AU CIVISME**

Malgré plusieurs articles sur les bulletins municipaux, nous déplorons que les chiens continuent à déposer leurs crottes sur les trottoirs, dans les rues, sous la halle, etc.

Au-delà de la propreté du village, il est question de salubrité publique.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou tout incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore). Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que Touget conserve son cadre de vie agréable.

En effet, si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants.

En cas de non-respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention pouvant aller de 35€ à 450€.

Bulletin municipal n°58 - Juin 2020